



Protéger le Thorigny qu'on aime

Le nouveau projet de PLU est adopté. Avant son passage en enquête publique, il sera soumis à l'examen des autorités compétentes.

Ce PLU permet d'achever huit longues années de révision, qui avaient créé des situations d'imbroglios juridiques sur plusieurs dossiers de permis, empêchant la commune d'agir en pleine possession de ses pouvoirs.

Désormais, le nouveau document va dans le bon sens :

- maîtrise du rythme de constructions : le scénario de 12 500 habitants, auparavant fixé en 2024, a été allongé à 2030
- limitation drastique des constructions en second rang : dans le PLU en vigueur depuis 2012, il n'y avait aucune limite. Désormais, un ensemble de règles contraignantes va empêcher la plupart des constructions de second rang
- la reconversion de l'ancien Intermarché se fera sous la règle d'une OAP (opération d'aménagement programmé), un moyen d'éviter les appétits des promoteurs et d'installer quelques logements en protégeant les espaces verts existants et en envisageant un parc public
- la 3ème tranche des Vallières (10 ha) va accueillir des locaux d'entreprises pour créer des emplois et de l'activité. Une étude commerciale va confirmer ou pas la pertinence de cette option
- Sur les bords de Marne, la friche industrielle a vocation à être transformée en espace à priorité d'habitation (avec 2 fois moins de logements que l'ancien projet), tout en sanctuarisant la grande prairie et les espaces de promenade pour un quartier vert

Le projet d'aménagement de la commune est donc clair : respect des équilibres actuels de notre ville, maîtrise des opérations, limitation de la constructibilité des espaces non bâtis, protection des espaces verts, de jardins.

A titre d'exemple, contrairement aux prétendues infos qui circulent, la promenade de la Dhuis sera maintenue : si un franchissement est envisagé, il se fera en gardant l'intégrité de la promenade, avec priorité aux piétons, cyclistes, nombreux à l'utiliser.

Le groupe majoritaire Ensemble pour Thorigny